

## **Prière de tomber dans le panneau !**

Gauthier Corbat (PDC)

La conception cantonale sur l'énergie 2022-2025 élaborée par le Gouvernement et présentée en début d'année tire un bilan mitigé de la période 2015-2021. Les objectifs n'ont pas été atteints. Le respect de nos engagements dans le domaine énergétique est un immense défi, il l'est d'autant plus qu'il sera nécessaire de faire beaucoup mieux. Deux chantiers primordiaux : l'électricité et la chaleur. En 2020, les deux secteurs en matière de production locale stagnent à 23% alors que les objectifs sont fixés à 45% pour l'électrique d'ici 2026 et à 30% pour la chaleur sur la même période.

La conception est claire. Elle relève que « les plus gros défis vont résider dans la progression de la production d'énergie. La quantité d'électricité produite dans le Canton du Jura devra doubler ». Les panneaux photovoltaïques représentent ici un important levier pour s'en rapprocher. Le Jura est bon élève en ce domaine. Il s'est classé deuxième d'une étude menée sur les cantons suisses en 2021 par l'Association des producteurs d'énergie indépendants. Le responsable de l'étude expliquait en partie le succès jurassien par l'investissement des agriculteurs dans le solaire grâce à la rétribution à prix coûtant (RPC).

La RPC expire fin 2022. Une initiative parlementaire au niveau fédéral a fort heureusement abouti l'an dernier et comble à temps une lacune de subventionnement. De nouvelles contributions sont donc prévues jusqu'en 2030. Elles sont essentielles puisqu'elles favorisent le déploiement rapide et efficace de panneaux solaires et rassurent les producteurs en les mettant à l'abri de l'arbitraire des prix de rachat. A ce titre, en début d'année, les auteurs de la conception cantonale de l'énergie notaient que « les tarifs de reprise parfois relativement bas dans le Canton du Jura ne sont pas de nature à encourager le développement de la production d'électricité, photovoltaïque en particulier ».

Pour l'heure et en raison de la crise énergétique, les tarifs de rachat d'électricité verte sont plus élevés, notamment dans le Jura où la rétribution est passée entre 2020 et 2021 de quelque 6 cts/kWh à 12 cts/kWh. Elle se situe au premier semestre 2022 entre 15 cts et 19 cts/kWh. Réjouissant; pourtant, il est à relever que des disparités importantes persistent dans notre canton, comme en Suisse. Signe d'un manque de transparence : à Bâle-Campagne, une coopérative a récemment saisi les tribunaux pour obtenir des réponses sur les tarifs de rachat pratiqués.

Dans ce cadre, des tarifs garantis dans la durée, à l'abri des fluctuations, serait de nature à cimenter la confiance des petits producteurs puisque l'instabilité et l'opacité des prix, tout comme la nature temporaire des subventions risquent de dissuader les investissements.

**C'est pourquoi, le Gouvernement est prié d'élaborer des solutions dans le cadre des mandats de prestations entre l'État et les gestionnaires des réseaux de distribution afin d'obtenir des garanties de prix de rachat dans la durée pour la production locale d'électricité.**

Gauthier Corbat (PDC)

### **Co-signataires**

- Bernard Studer (PDC)
- Mathieu Cerf (PDC)
- Serge Beuret (PDC)

- Boris Beuret (PDC)
- François Monin (PDC)
- Marcel Meyer (PDC)
- Stéphane Theurillat (PDC)
- Jacques-André Aubry (PDC)
- Vincent Eschmann (PDC)
- Stéphane Babey (PDC)
- Lionel Maitre (PDC)
- Josiane Sudan (PDC)
- Samuel Rohrbach (PDC)
- Magali Voillat (PDC)

Intervention déposée officiellement le 31 août 2022

### **Documents annexés**